Juin 2022



# Fiche de poste

# Animateur en santé publique

## 1. Contexte national

D'après les chiffres récents de l'INSEE, plus de 85 % des décès prématurés pourraient être évités par des actions de prévention alors que seuls 38 % des décès pourraient être évités par une amélioration de la prise en charge du système de soins.

Pourtant, la France consacre moins de 3 % des dépenses de santé à la prévention. Pour améliorer l'état de santé de la population, il est donc primordial d'orienter les services de soins notamment hospitaliers (34.5% des dépenses de santé) vers la prévention et la promotion de la santé.

#### L'établissement de santé : un acteur incontournable

Outre les dispositions règlementaires, plusieurs éléments font de l'établissement de santé un acteur incontournable :

- √ L'hospitalisation est un moment de vulnérabilité encourageant les personnes à examiner leur santé et leur mode de vie
- √ L'organisation de l'hôpital fournit des occasions d'être conseillé par des professionnels de santé
- ✓ Les usagers hospitalisés ou qui viennent en rendez-vous sont sur place, donc accessibles sans problème de temps et de transport
- ✓ Les CH sont un lieu de vie pour les personnes (patients hospitalisés, proches, personnel, ...) et ont un impact sur l'environnement local
- ✓ Les CH sont les pivots de nombreuses filières de soins, où la dimension préventive gagnerait à être renforcée.

La recherche de partenariats, la formalisation et le suivi de projets sont souvent chronophages et un frein à l'implication des équipes hospitalières pour la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé.

#### Le lien avec l'Agence Régionale de Santé

Dans ce contexte, afin de soutenir les établissements de santé dans le déploiement d'actions concrètes d'amélioration des parcours de santé, de prévention et de promotion de la santé, l'établissement bénéfice du financement par l'ARS d'un poste d'animateur en santé publique.

L'animateur en santé publique sera en contact régulier avec la délégation départementale de l'ARS-NA concernant la mise en place de ses actions, les modalités de partenariats et de complémentarité avec les autres acteurs du territoire ainsi que pour inscrire son plan d'action dans les priorités du PRS décliné au plan départemental. Il travaillera notamment avec ses homologues des autres départements de la Région, et plus directement et particulièrement ceux du département des Deux-Sèvres.

Il sera également en contact avec le niveau régional de l'ARS, en lien avec la Délégation départementale, dans le cadre des journées de regroupement des animateurs (5-6 réunions par an) organisées par l'ARS et destinées à favoriser les échanges de pratiques et les outils thématiques, et à élaborer des outils communs.

## 2. Contexte local et de l'établissement

## La structuration départementale et locale de la politique de santé

Le département des Deux-Sèvres compte 4 établissements publics de santé, dont le CH de NIORT, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des Deux-Sèvres. Le GHT a élaboré un Projet Médical Partagé (PMP), qui fixe des orientations par filière de soins et d'accompagnement. Le PMP s'inscrit également dans les orientations du Projet Régional de Santé et du Projet Territorial de Santé Mentale. Les hôpitaux travaillent en lien étroit avec les structures et dispositifs médico-sociaux, ainsi qu'avec les acteurs de la Ville. Différentes instances de gouvernance existent pour décider et mettre en œuvre ces orientations : le Conseil Territorial en Santé, le comité stratégique et médical du GHT...

#### Trois grandes priorités ont été définies à l'échelon régional :

- Renforcer l'action sur les déterminants de santé pour prévenir les atteintes évitables à la santé
- Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé
- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge

A l'échelon local, la politique de santé s'articule, au-delà des orientations régionales et départementales, autour des priorités co-définies avec les élus et les acteurs de terrains des infra-territoires. Chaque infraterritoire dispose maintenant d'un Contrat Local de Santé (CLS), avec un temps d'animateur, et parfois d'un Contrat Local de Santé Mentale. Des communautés Professionnelles Territoriales en Santé (CPTS) sont structurées sur le Nord du Département et sont en cours d'élaboration dans le Sud du Département. Portées par des professionnels de santé, elles visent à renforcer les liens entre professionnels et à élaborer un projet de santé à visée opérationnelle (protocoles partagés, plans personnalisés de santé pour les usagers, systèmes d'information interopérables, politique commune de prévention...). Ce sont des partenaires privilégiés.

L'animateur de santé publique devra inscrire son action en cohérence et en coordination avec la politique de santé publique définie par l'ARS dans le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional d'Accès aux Soins et à la Prévention (PRAPS) dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), sa déclinaison régionale et particulièrement le Projet Médical Partagé du GHT (échelon départemental) ainsi que les Contrats Locaux de Santé et les Communautés Professionnelles Territoriales en Santé (échelon infra-territorial). Il veillera à promouvoir le champ de la promotion de la santé et la prévention dans ses différentes démarches.

### Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS) : la prévention en santé au cœur du projet médical

- ✓ Le site de FAYE L'ABBESSE (établissement neuf mis en service le 04/06/2018) accueille le plateau technique, les activités de médecine, chirurgie, obstétrique, le service d'accueil des urgences et un plateau de consultations.
- ✓ Le site de THOUARS regroupe les activités de psychiatrie, d'addictologie, de prise en charge de l'autisme, un SMUR, un centre de soins non-programmés, des consultations avancées, un EHPAD, un accueil de jour et un SSIAD.
- ✓ Le site de PARTHENAY réunit les activités de gériatrie (USLD, SSR, hôpital de jour), un SMUR, un centre de soins non-programmés, des consultations avancées, un EHPAD, l'administration générale et la cuisine centrale.

Des activités complémentaires (EHPAD, centre de jour, unité médico-psychologique pour enfants et adolescents) sont organisées sur Bressuire, Thouars et Parthenay, dans des structures en cœur de ville.

L'hôpital dispose de 745 lits (et 219 places) dont 224 lits de médecine-chirurgie-obstétrique, 106 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), 69 lits d'hospitalisation en psychiatrie/autisme, 85 lits de soins de longue durée, 272 lits d'EHPAD.

Le CHNDS est le 5ème producteur de soins de la région Poitou-Charentes.

#### En 2021, l'activité de l'établissement s'est traduite par :

- 27 903 passages aux urgences
- 766 naissances, 4114 interventions chirurgicales, 1188 endoscopies
- 52 776 consultations
- 1651 séances, 5189 séjours en ambulatoire, 9389 séjours en hospitalisation complète MCO (médecine, chirurgie, obstétrique)
- 3200 patients suivis en psychiatrie (hospitalisation et ambulatoire), dont 836 en pédopsychiatrie (ambulatoire)

Le projet médical de l'établissement s'inscrit dans les orientations régionales et départementales et vise particulièrement à renforcer l'attractivité de l'établissement pour développer les recrutements médicaux et structurer des parcours de soins efficients et gradués, où la dimension préventive et de promotion de la santé gagnera à être développée. A titre d'exemples, le CHNDS porte différents dispositifs en lien avec la promotion de la santé : éducation thérapeutique (diabète, douleur), permanence d'accès aux soins de santé, activité physique adaptée, nutrition, prévention et prise en charge de l'endométriose, prévention des chutes, prévention et prise en charge de l'obésité ...

Le CH NDS a été labellisé « Maison Sport Santé » en 2021, témoignant de son engagement dans la promotion de l'activité physique comme une thérapie non-médicamenteuse visant à améliorer l'état de santé des patients touchés par diverses pathologies (surpoids, diabète, cancer...)

## 3. Description des missions et des activités du poste

#### a. Les objectifs généraux

Il s'agit de promouvoir, au sein et hors de l'établissement de santé, la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé par la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé :

- Actions sur les déterminants de santé, les lieux et milieux de vie, aux différents âges de la vie et auprès de populations fragiles (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées, porteuses de maladies chroniques -dont santé mentale, personnes en situation de précarité)
- Actions ciblées sur certaines thématiques ou pathologies au regard des besoins du territoire, notamment mis en évidence dans le cadre du Contrat Local de Santé sur chaque territoire.
- Actions coordonnées dans une démarche de parcours, de continuum entre prévention, soins et accompagnement médico-social. L'animateur devra favoriser la synergie entre l'établissement et les autres acteurs locaux (collectivités, acteurs de la prévention, de l'éducatif, du social, du médico-social et les autres établissements de santé du GHT).

#### Le public cible de ses missions est large :

- Les usagers de l'établissement : personnes hospitalisées et leur entourage
- Le personnel de l'établissement : professionnels de santé, administratifs, logistique, entretien, ...
- La communauté, le territoire : par des actions « hors les murs », un engagement dans le contrat local de santé, des liens avec les autres établissements du GHT et les CPTS, elles-mêmes porteuse de missions de santé publique.
- L'environnement : liens avec la politique de développement durable

## b. Les objectifs opérationnels

L'animateur de santé publique aura pour mission principale de développer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'établissement de santé, à partir des besoins prioritaires des habitants du territoire.

#### Les activités principales sont les suivantes :

- Elaborer et formaliser des propositions relatives à la définition de la politique de prévention et de promotion de la santé de l'établissement, en lien avec les instances décisionnelles et en cohérence avec les projets de Pôle ;
  - Promouvoir, en interne et en externe, la prévention et la promotion de la santé notamment par la conception, l'organisation et l'animation de manifestations, le relais des campagnes d'information et de prévention nationales et régionales.
- Co-organiser la sensibilisation et la formation du personnel à la promotion de la santé et la prévention ainsi que les échanges de pratiques entre services.
- Accompagner les équipes de l'établissement dans le montage de projets de promotion de la santé (y compris dans la réponse aux appels à projets)
- Coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de promotion de la santé et de prévention par l'établissement de santé.
- Développer la mise en place de démarche « parcours » en facilitant les relations entre les équipes de l'établissement avec les autres acteurs du territoire, notamment en lien avec l'élaboration des parcours gradués à l'échelle du GHT ou en infra-territoire (avec les partenaires de la ville).
- S'assurer que les actions réalisées par l'établissement sont accessibles aux personnes les plus éloignées des soins et contribuent à la réduction des inégalités de santé.
- Participer aux regroupements des animateurs en santé publique organisés au niveau régional.

Au regard du calendrier des projets actuellement portés par l'établissement, l'animateur en santé publique aura comme missions prioritaires :

- Promouvoir l'activité physique adaptée, dans le cadre de la labellisation « Maison Sport Santé » de l'établissement, notamment pour les patients atteints de surpoids, de cancer ou de diabète, en lien étroit avec la médecine de ville (projet « sport sur ordonnance »).
- Développer les actions d'Education Thérapeutique du Patient (ETP), dans le cadre de l'UTTEP (Unité Transversale et Territoriale d'Education thérapeutique du Patient) du département, et en lien avec les praticiens de l'établissement et la médecine de ville.
- Accompagner les praticiens dans la mise en place de projets incluant une démarche de prévention en santé, et particulièrement : la mise en place d'une filière de soins pour la prise en charge de l'endométriose ou encore de l'obésité, la création d'un hôpital de jour de prévention des chutes...
- Accompagner la création d'un Centre Public De Santé (CPDS) sur le volet de la prévention en santé à destination de publics fragiles ou éloignés des soins (créer un parcours-patient spécifique allant du repérage de fragilités à la mise en œuvre de démarches de prévention en santé)

- Accompagner, en lien avec le service d'addictologie, les équipes mobiles, le CSAPA et les partenaires concernés, une démarche renforcée de prévention des addictions comportementales et aux produits, notamment dans le contexte de la création d'une unité de recherche clinique en partenariat avec le CH LABORIT de Poitiers.
- Promouvoir des actions de prévention et de préservation de l'autonomie en EHPAD;
- Poursuivre les projets initiés, notamment dans le cadre des appels à projets de l'ARS :
  - Autour de la promotion d'une alimentation saine et durable à destination des publics précaires (actions « hors les murs ») et/ou souffrant de pathologies spécifiques.
  - Autour de la sensibilisation des jeunes parents aux perturbateurs endocriniens avec les ateliers
    « Massage bébé et nesting » du pôle Femme Mère Enfant.
  - Promouvoir les soins de supports pour les pathologies chroniques dans le cadre des parcours de soin (tel que le cancer ou l'obésité par exemple).
- Développer les projets en lien avec les CPTS, visant à identifier l'absence de réponses aux besoins de soins de la population et à construire des actions d'amélioration ciblées sur des pathologies spécifiques.
- S'inscrire dans la politique de développement durable de l'établissement (en cours de structuration) : initier ou mettre en œuvre des actions de prévention à destination des professionnels et des usagers.

#### De manière plus générale :

- Veiller à l'inscription d'actions de prévention et de promotion de la santé dans l'élaboration des filières de soins et d'accompagnement à l'échelle du GHT
- S'inscrire dans les projets portés par les acteurs des territoires afin de faciliter la cohérence des actions menées :
  - Contribuer à la mise en œuvre des orientations des Contrats Locaux de Santé sur le versant sanitaire.
  - Contribuer à l'articulation entre le projet de santé des Communautés Professionnelles Territoriales en Santé des territoires du Thouarsais, du Bressuirais et de la Gâtine et le projet médical et de soins de l'établissement.
- Effectuer une veille concernant les appels à projets afin d'obtenir les financements nécessaires à la conduite de projets.
- Accompagner l'établissement dans la communication et la promotion de son offre de soins et de services, en lien étroit avec la cellule communication.

## 4. Conditions d'exercice

#### Localisation administrative et géographique

#### Entité juridique

Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres – site de Faye l'Abbesse Rue du Dr BINET 79 350 FAYE l'ABESSE

<u>Localisation du poste et territoires d'intervention</u>: site hospitalier de FAYE L'ABBESSE. Déplacements fréquents à prévoir sur les sites hospitaliers, et plus largement sur les communautés d'agglomération de Bressuire, Thouars et Gâtine. Véhicule mis à disposition.

# Profil du poste

Catégorie A. Recrutement externe ou interne. Une expérience professionnelle est souhaitée dans le domaine de la santé publique et de la conduite de projets.

Contrat d'une année (en lien avec financement du poste par l'ARS), renouvelable sous conditions.

## Prise de poste souhaitée au 3/10/2022.

## Compétences requises

	Expert	Maîtrise	Application	Notions		
Connaissances						
Bonne connaissance des enjeux en santé publique	X					
Bonne connaissance des domaines de compétences des établissements de santé		x				
Connaissances des acteurs pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique		x				
Compétences en ingénierie de projets dont l'évaluation	X					
Connaissances en comptabilité et analyse financière				х		
Epidémiologie et statistiques			Х			

	Expert	Maîtrise	Application	Notions
avoir-faire	-	<u>.</u>		
Travail en équipe pluridisciplinaire et en transversalité	Х			
Capacités de synthèse et d'analyse orales et écrites		X		
Conception et animation d'un réseau de partenaires (acteurs institutionnels et de terrain)	x			
Pédagogie et appui adapté aux différents interlocuteurs		x		
umerents interiocatears				

Savoir-être (indiquer le degré de savoir-être structurant attendu par « * », « ** » ou « *** »)			
Sens du service public	***		
Capacités relationnelles et d'écoute	***		

Capacités de négociation, diplomatie		
Capacités d'adaptation	***	
Autonomie	**	
Rigueur dans la réalisation des missions	**	
Capacité d'initiatives	***	
Etre force de proposition		
Réactivité dans des délais contraints	**	

#### Rattachement hiérarchique et fonctionnel

<u>Rattachement hiérarchique</u>: l'animateur de santé publique est sous l'autorité du directeur du CHNDS, qui est déléguée au directeur-adjoint référent des activités de santé publique. La fixation des objectifs et l'évaluation annuelle sont effectués par le directeur-adjoint. Le bilan des activités est transmis annuellement à l'établissement.

Le point des actions prévisionnelles et mises en œuvre ainsi que le bilan de activités seront régulièrement faits à l'ARS – Délégation territoriale.

La direction de l'établissement facilitera la mobilisation par l'animateur de santé publique des ressources, compétences et services internes de l'établissement de santé dans les domaines de la qualité, de la comptabilité, de la santé au travail, du développement durable, de la formation, et des instances décisionnelles, techniques ou de démocratie sanitaire de l'établissement ainsi que tout pôle/service de santé.

Le directeur de l'établissement veillera à la mise à disposition de moyens financiers pour la mise en œuvre des actions de promotion de la santé (obtenus dans le cadre de financements extérieurs ou la mobilisation de moyens internes).

<u>Partenaires institutionnels</u>: associations, institutions et services publics régionaux, Assurance Maladie, Collectivités territoriales, coordonnateurs de CLS, ... et de manière générale les acteurs départementaux et locaux du système de santé

#### **Contact**

Le CV et la lettre de motivation sont à adresser à la direction générale.

Direction du CHNDS: direction@chnds.fr. Tel: 05.49.68.29.02